



AS/Pro (2014) 03 def

30 janvier 2014

frdoc03_2014

Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles

Participation des membres aux sessions plénières de l'Assemblée parlementaire et aux réunions des commissions

Note d'information¹

préparée par le secrétariat de la commission

1. Introduction

1. Par la Résolution 1583 (2007) « Améliorer la participation des membres aux sessions plénières de l'Assemblée et aux réunions des commissions », l'Assemblée parlementaire a adopté des mesures destinées à promouvoir une meilleure participation des membres de l'Assemblée à ses activités et à celles de ses commissions. L'article 7 de la résolution prévoit un suivi de ces mesures :

« 7. L'Assemblée:

7.1. invite son Secrétaire général à continuer à observer de près le niveau de participation des membres des délégations parlementaires nationales aux sessions plénières, y compris lors des votes, et aux commissions générales de l'Assemblée, et à en informer régulièrement le Bureau de l'Assemblée et la commission du règlement et des immunités ;

7.2. invite le Président de l'Assemblée à examiner avec les présidents et les groupes politiques des parlements concernés les conséquences éventuelles d'une diminution – en dessous du seuil de 50% de leur effectif – du niveau moyen de participation des délégations nationales aux séances de l'Assemblée, tel qu'il ressort des signatures au registre de présence, durant l'année qui suit l'adoption de la présente résolution ;

7.3. décide de réexaminer la structure des commissions de l'Assemblée, y compris l'éventuelle fusion de commissions, si, durant cette même période, aucune amélioration du niveau de participation au sein des commissions n'intervenait ».

2. La présente note vise en conséquence, conformément au paragraphe 7.1 de la résolution, à permettre à la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles d'examiner les statistiques relatives à :

- la participation des membres des délégations parlementaires nationales aux sessions plénières,

¹ Approuvée par la commission lors de sa réunion du 30 janvier 2014.

- la participation des membres des délégations parlementaires nationales lors des votes pendant les sessions plénières,
- la participation des membres des délégations parlementaires nationales aux commissions générales de l'Assemblée.

3. Cette note comporte également des éléments d'analyse de ces statistiques, susceptibles d'étayer la réflexion de la commission et du Bureau de l'Assemblée quant aux conclusions à en tirer.

4. En outre, aux termes du paragraphe 7.2 de la Résolution 1583, le Président de l'Assemblée devrait « examiner avec les présidents et les groupes politiques des parlements concernés les conséquences éventuelles d'une diminution – en dessous du seuil de 50% de leur effectif – du niveau moyen de participation des délégations nationales aux séances de l'Assemblée ».

5. Enfin, rappelons que l'Assemblée a conduit, en 2011, une réforme de sa structure organisationnelle et de son mode de fonctionnement, avec notamment pour objectifs de renforcer son efficacité, sa visibilité et sa pertinence politiques, et de susciter un plus grand engagement et une meilleure participation de ses membres. Elle s'est traduite par diverses mesures, entre autres : la révision de la structure des commissions (dont le nombre a été réduit de dix à huit) et de leurs mandats, la réorganisation des séances plénières, avec un allègement de l'ordre du jour, l'amélioration de la planification et le regroupement des réunions des commissions, hors parties de session.

2. Données statistiques

2.1. Participation des membres des délégations parlementaires nationales aux sessions plénières

6. Les statistiques relatives à la participation des délégations nationales pour les quatre parties de session 2013 (voir annexe I) font apparaître un niveau moyen général de participation des membres des 47 délégations de 57,84%, en légère hausse par rapport à l'an passé (il était de 56,45% en 2012, 57,99% en 2011, 58,76% en 2010, 58,23% en 2009, 56,92% en 2008, 52,13% en 2007 et 56,24% en 2006). Toutes les parties de session ont enregistré des taux de participation supérieurs à 55%, celui de la partie de session de janvier étant le plus fort de l'année (61,44%).

7. Il est une fois encore rappelé que ces statistiques de « participation » étant basées sur le registre des signatures des membres de l'Assemblée, elles ne reflètent pas la présence effective des parlementaires dans l'hémicycle ni leur participation réelle aux débats. Les membres n'assurent pas une présence constante tout au long de la séance à laquelle ils sont inscrits, qu'ils soient ou non appelés à y prendre la parole.

8. L'examen du niveau de participation des délégations nationales à la session 2013 de l'Assemblée trahit de grandes disparités entre elles, sans que l'on puisse relier ce niveau de participation à la taille des délégations. Certaines délégations assurent régulièrement une participation très forte, et sept d'entre elles enregistrent un taux moyen supérieur à 80% (l'Andorre avec 90,28%, la Suisse avec 88,43%, le Luxembourg avec 87,04%, la Suède avec 85,65%, la Norvège avec 83,33%, l'Estonie avec 81,48% et la Finlande avec 80,56%). Elles étaient huit dans ce cas l'an passé (sept en 2011). Toutefois, 11 délégations sur 47 enregistrent une participation moyenne inférieure à 50%, ce qui constitue une nette amélioration, traduisant les efforts des délégations pour accroître leur présence lors des parties de session (elles étaient 17 en 2012, 15 en 2011, 13 en 2010, 17 en 2009 et en 2008).

9. Les 11 délégations concernées par la mesure prévue au paragraphe 7.2 de la Résolution 1583 et ayant une participation moyenne inférieure à 50% sont l'Albanie (13,89%, et 34,03% l'an passé), l'Italie (32,10%), l'Allemagne (37,50%, et 43,67% l'an passé), la Bulgarie (38,89%), Malte (40,74%, et 30,56% en 2012), la Belgique (41,27%, et 42,06% en 2012), le Danemark (43,89%, et 37,78% en 2012), la Bosnie-Herzégovine (46,67%, en amélioration constante par rapport aux années antérieures : 35% en 2012 et 26,11% en 2011), la République tchèque (47,22%), le Portugal (47,22%, et 42,46% en 2012) et la Hongrie (48,81%).

10. Il est intéressant de relever, en effectuant une analyse sur les cinq dernières années, que certaines délégations affichent un taux de participation élevé régulier (Suisse, Suède, Luxembourg, Norvège, Finlande, Estonie, Liechtenstein, Arménie, Turquie, Lituanie, Lettonie), et qu'inversement certaines délégations maintiennent sur le long terme un niveau de participation faible ou très faible (Albanie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Danemark, Portugal). Il est également préoccupant de constater que le taux de participation aux sessions de certaines grandes délégations (Allemagne et Italie) est inférieur au seuil attendu de 50%. L'Allemagne affiche un taux de participation moyen sur ces six dernières années de 44,71%² et l'Italie de 44,16%³, alors que les trois autres grandes délégations de 36 membres parviennent à assurer un niveau de participation régulier, bien supérieur, sur la même période.

11. Par ailleurs, il convient de relever les efforts réalisés par certaines des 17 délégations mentionnées l'an passé comme ayant un taux de participation aux sessions inférieur à 50%, pour enrayer la tendance observée: la Roumanie (passée de 22,78% en 2012 à 60% en 2013) la Géorgie (de 26,11% à 53,33%), la Serbie (de 36,51% à 70,24%), la Slovénie (de 37,96% à 53,70%), la Grèce (de 41,67% à 78,17%), Saint-Marin (de 43,06% à 75%), «l'ex-République yougoslave de Macédoine» (16,67% en 2011, 43,52% en 2012 et 59,26% en 2013), la Croatie (44,44% en 2012 et 55,56% en 2013), et la Fédération de Russie (48,77% en 2012 et 58,02% en 2013).

2.2. *Participation des membres des délégations parlementaires nationales lors des votes pendant les sessions plénières*

12. Il existe une différence toujours significative entre le nombre des membres ayant signé le registre de présence et le nombre de membres ayant effectivement voté lors de la séance à laquelle ils étaient inscrits. En 2013, le taux de participation des membres de l'Assemblée aux votes en séance plénière s'est établi à 36,78%, en progression constante ces dernières années (il était de 30,38% en 2012, 26,62% en 2011, 23,89% en 2010, 28,70% en 2009, 29,37% en 2008, 27,24% en 2007 et 21,27% en 2006). On peut se réjouir de l'accroissement régulier de la participation des délégations nationales aux votes dans l'hémicycle, mais on ne peut pour autant occulter le fait que ce sont plus de six signataires sur dix qui ne prennent pas part aux votes des séances pour lesquelles ils se sont inscrits.

13. De même, dix délégations nationales seulement sur les 47 affichent une participation supérieure à 50% lors des votes (elles étaient sept en 2012, quatre en 2011 et 2010, sept en 2009 et six en 2008). En tête du classement on trouve trois des quatre mêmes délégations qu'en 2011 et 2010 – à savoir la Suède (qui avec six sièges présente le meilleur pourcentage avec 91,43%), la Norvège (cinq sièges et 80,65%) et la Suisse (six sièges et 76,05%), rejoints par Andorre (deux sièges et 81,43%). Le fait que 6 délégations seulement aient un taux de participation aux votes inférieurs à 25 %⁴ traduit une évolution très encourageante (elles étaient 22 délégations en 2012, 25 en 2011, 27 en 2010, 24 en 2009 et 23 en 2008), attestant d'un effort des délégations dont la participation aux votes est traditionnellement faible pour redresser la tendance.

14. L'analyse des statistiques depuis 2008 révèle que certaines délégations ont sensiblement amélioré leur taux de participation aux votes (Andorre, qui est passée d'un taux de 29,36% en 2011 à 81,43% en 2013, la Bosnie-Herzégovine de 7,72% à 26,21%, Chypre, passée d'un taux de 22,16% à 46,03%, la Finlande, de 15,87% à 58,41%, la Géorgie, de 9,78% en 2010 à 43,50% en 2013, la Grèce, dont tous les taux entre 2009 et 2011 étaient inférieurs à 12%, affiche un taux de 37,25% en 2013, la Hongrie de 19,72% en 2011 à 40,75% en 2013, la Lettonie passée de 11,96% en 2010 à 55,45% en 2013, le Monténégro passé de 3,94% en 2010 à plus de 28% en 2012 et 2013, la Roumanie passée de 6,63% en 2010 et 8,68% en 2011 à 31,57% en 2013, la Serbie de 12,54% en 2010 à 44,53% en 2013, «l'ex-République yougoslave de Macédoine» passée de 9,38% en 2011 à 38,16% en 2013, l'Ukraine de 15,48% en 2010 à 40,42% en 2013), et un grand nombre d'autres délégations ont réalisé des efforts.

² 37,50% en 2013, 43,67% en 2012, 44,91% en 2011, 50,31% en 2010, 43,89% en 2009 et 47,99% en 2008.

³ 32,10% en 2012, 50,31% en 2012, 36,27% en 2011, 56,94% en 2010, 60,01% en 2009 et 29,32% en 2008.

⁴ Les six délégations concernées étant l'Albanie, l'Irlande, Malte, l'Italie, l'Allemagne et le Portugal (1,64%, 18,81%, 19,16%, 19,89%, 21% et 21,90% respectivement)

15. Les délégations mentionnées l'an passé comme ayant le taux de participation aux votes le plus bas ont fait de réels efforts pour améliorer nettement leur participation aux votes de l'Assemblée (à l'exception de l'Albanie qui ne parvient pas à enrayer la chute de sa participation depuis 2010 et a une participation aux votes en baisse constante et régulière depuis plusieurs années, de l'Irlande et de l'Italie).

16. Il est intéressant de relever qu'il n'existe pas de corrélation absolue entre le taux de participation des délégations nationales tel qu'il ressort du registre des signatures et le taux de participation aux votes des membres de ces mêmes délégations⁵. Il y aurait donc lieu de pousser plus avant la réflexion avec les délégations, afin de comprendre les raisons pour lesquelles leurs membres, bien que présents, ne votent pas sur les textes en discussion.

17. S'agissant des votes individuels, 58 membres de l'Assemblée ont participé en moyenne à plus de 50% des votes au cours de la session 2013⁶ (ils étaient 44 en 2012, 33 en 2011, 24 en 2010, 37 en 2009 et 31 en 2008), ce qui constitue là encore une statistique particulièrement encourageante.

18. Au cours de la session 2013, l'Assemblée a adopté 84 textes⁷. 24 textes sur les 64 adoptés en séance plénière ont obtenu plus de 100 votes lors de leur adoption finale (soit 38%). Il s'agit là d'une statistique très encourageante (ce taux était de 24% en 2012, 15% en 2011, 14% en 2010, 21% en 2009 et 13% en 2008). Le record est détenu cette année par le débat sur le respect des obligations et engagements de l'Azerbaïdjan (225 votants), le meilleur vote enregistré pour un texte adopté depuis 2006⁸. Viennent ensuite les textes sur « la demande d'ouverture d'une procédure de suivi pour la Hongrie » (211 votants) et sur « le dialogue post-suivi avec la Turquie » (183 votants).

19. La liste des textes adoptés en séance plénière par l'Assemblée (annexe V) montre, cette année plus encore que les années passées, combien l'intérêt des membres de l'Assemblée se porte clairement sur des questions d'actualité politique (le respect des obligations et engagements des États membres, la situation humanitaire dans les régions touchées par le conflit Géorgie-Russie, la situation au Proche-Orient, en Syrie, ou au Kosovo*), ou des sujets polémiques (violence à l'encontre des communautés religieuses, sécurité de l'information, liberté d'expression et des médias, sort des migrants, lutte contre la corruption, droits de l'enfant). Quatre des cinq textes ayant obtenu le plus grand nombre de votes en 2013 sont issus de rapports présentés par la commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi).

20. Toutefois, de nombreux rapports débattus ne semblent pas rencontrer l'intérêt attendu des membres de l'Assemblée. Ainsi, près d'un texte adopté par l'Assemblée sur deux recueille le vote de moins d'un quart des membres composant l'Assemblée (30 textes sur 64 – soit 47% – ont été adoptés avec moins de 80 voix). Cette statistique est en nette amélioration, mais elle reste préoccupante du point de vue de la visibilité politique et de l'efficacité du message de l'Assemblée⁹.

⁵ Ainsi, à titre d'exemple, la délégation de l'Arménie affiche un taux de participation à la session de 2013 de 76,39%, mais seulement de 30,14% aux votes. La Grèce affiche un taux de participation de 78,17 %, mais ses membres prennent bien moins part aux votes (taux de 37,25%).

⁶ Pour l'anecdote, on relèvera que Andreas Gross (Suisse, SOC) arrive en tête des « meilleurs votants » pour la cinquième année consécutive (il a participé à 98,83% des votes dans l'hémicycle en 2013, 100% en 2012 et en 2011, 99,40% en 2010 et 99,59% en 2009).

⁷ Respectivement 64 textes au cours des parties de session et 20 textes en Commission permanente. La baisse du nombre de textes adoptés depuis janvier 2012 est liée à la réduction du nombre de rapports présentés à l'Assemblée, consécutivement à la réforme conduite en 2011. En 2012, l'Assemblée avait adopté 74 textes (dont 58 textes au cours des parties de session), en 2011, 115 textes (dont 86 adoptés en sessions plénières), en 2010, 143 textes (dont 98 adoptés en sessions plénières), en 2009, 109 textes (85 durant les parties de session) et, en 2008, 83 textes (69 durant les parties de session).

⁸ Le précédent "record" était détenu en 2012 par le débat sur le respect des obligations et engagements de la Fédération de Russie (209 votants). En 2011, le débat sur « le traitement inhumain de personnes et le trafic illicite d'organes humains au Kosovo » avait enregistré le plus grand nombre de votes (191 votants).

⁹ En 2012, 32 textes sur 58 (55%) auront été adoptés par moins de 80 membres, 40 textes sur 74 (54%) en 2011. En 2013, 13 textes ont recueilli moins de 50 votes (20%) en Assemblée plénière, contre 27% en 2012, 19% en 2011 et 32% en 2010.

2.3. Participation des membres des délégations parlementaires nationales aux réunions des commissions générales de l'Assemblée

21. La Résolution 1583 (2007) invite le Secrétaire Général de l'Assemblée à observer le niveau de participation des membres des délégations parlementaires nationales aux commissions générales de l'Assemblée.

22. En outre, l'article 43.10 Règlement dispose que: « Si (...) une délégation nationale a, durant une année parlementaire* un niveau de participation moyen lors des réunions d'une commission inférieur à 33%, le Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire en informe le Président de l'Assemblée, le président de la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles, et le président de la délégation nationale concernée. Le Président de l'Assemblée le signale au président du parlement national concerné et au Bureau de l'Assemblée. ».

[* Si, au cours de cette année de référence, des élections législatives ont lieu, la délégation nationale concernée peut demander au Bureau de prolonger le délai de référence pour une durée maximale de deux ans.]

23. Il s'agit donc, dans le premier point, d'observer le niveau moyen de participation de chaque délégation aux commissions dans leur ensemble, et dans le second point du niveau de participation moyen de chaque délégation par commission, prise séparément. Il va de soi que si l'analyse des statistiques de participation des délégations toutes commissions confondues est aisée, la tâche qui consiste à affiner l'analyse dans le détail de la participation de chacune des délégations aux travaux de chacune des commissions est complexe.

24. Il convient, tout comme pour la participation aux séances de l'Assemblée, de relativiser ces statistiques qui recensent les signatures des membres en début de réunion, et non leur présence effective au cours de celle-ci.

2.3.1. Participation aux réunions des commissions par délégation

25. Les huit commissions actuelles de l'Assemblée ont tenu 66 réunions en 2013¹⁰. Ce nombre est en légère augmentation, notamment en raison de l'accroissement des réunions hors Strasbourg et Paris, malgré les restrictions budgétaires.

26. Le taux global de participation des membres de l'Assemblée dans les huit commissions de l'Assemblée s'établit pour 2013 à 53,22%, indiquant que l'amélioration enregistrée l'an passé se maintient (56,47% en 2012, 46,73% en 2011, 46,13% en 2010, 47,30% en 2009, 47,98% en 2008).

27. S'agissant plus spécifiquement de la participation des délégations nationales aux réunions des six commissions où elles sont représentées, elle s'est stabilisée à un niveau positif (54,14%), après avoir atteint 56% en 2012, laissant espérer que la baisse importante de participation enregistrée en 2011 (45,82%) et 2010 (44,71%) est désormais enrayée (voir annexe III).

28. 9 délégations ont une participation moyenne à l'ensemble des réunions des commissions inférieure à 33% (8 délégations étaient concernées en 2012, ce qui est encourageant comparé à 14 en 2011, 18 en 2010, 9 en 2009 et 12 en 2008), à savoir par ordre croissant :

- l'Albanie, avec une participation de 10% ;
- la Bulgarie et « l'ex-République yougoslave de Macédoine », avec une participation de 20% ou moins;
- le Liechtenstein, la République slovaque, la Slovénie, le Portugal, Saint-Marin et l'Allemagne, avec une participation inférieure à 33%.

29. 27 délégations sur les 47 affichent une participation moyenne supérieure ou égale à 50% (elles étaient 29 en 2012, 15 en 2011, 18 en 2010, 25 en 2009 et 20 en 2008). Neuf d'entre elles – la Finlande, l'Arménie, le Royaume-Uni, l'Espagne, la Géorgie, la Grèce, Chypre, Luxembourg et la

¹⁰ Elles ont en tenu 63 en 2012.

Turquie – atteignent une moyenne supérieure à 70% (elles étaient onze dans ce cas l’an passé mais seulement deux en 2011).

30. Les taux de participation des délégations nationales aux réunions des commissions sont très variables¹¹, mais de réels efforts ont été dans l’ensemble consentis par les délégations pour assurer une meilleure participation aux travaux des commissions.

31. En 2013, la moitié des réunions des commissions se sont déroulées à Strasbourg (32 réunions sur un total de 66). Comme pour les années précédentes, le niveau de participation reste meilleur pour les réunions qui se tiennent à Strasbourg (66%) que pour celles organisées à Paris (42,22%) ou ailleurs (39,41%). Il convient toutefois de relativiser ce résultat, l’organisation des réunions à Strasbourg répondant à des modalités spécifiques :

- chaque commission tient en fait plusieurs réunions au cours de la semaine de session, qui sont comptabilisées en une seule avec cumul des signatures ;
- un même membre est susceptible de se rendre successivement à plusieurs réunions de commissions organisées en même temps.

32. Le nombre des réunions organisées à Paris, ou ailleurs qu’à Paris et Strasbourg, reste globalement identique, mais avec un net accroissement du nombre de réunions qui se sont tenues hors de France en 2013 (13 réunions en 2013 contre 7 en 2012).

33. Cependant, certaines délégations ne participent qu’aux seules réunions tenues pendant les parties de sessions à Strasbourg (Albanie, « l’ex-République yougoslave de Macédoine ») alors que plusieurs autres privilégient clairement les réunions à Strasbourg, n’assurant qu’une présence plus ponctuelle lors des réunions de certaines commissions à Paris ou ailleurs (Andorre, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, République tchèque, Danemark, Liechtenstein, Malte, République de Moldova, Monaco, Norvège, Saint-Marin, République slovaque).

34. Il existe des raisons objectives qui rendent compte de cette situation. Il est indéniable que les membres des petites délégations ne peuvent assurer à eux-seuls la lourde charge de travail qu’impliquerait une participation aux activités de toutes les commissions, ce qui explique les faibles taux de participation de certaines d’entre elles. De même, plusieurs délégations continuent de faire face à des problèmes budgétaires excluant des déplacements éloignés ou trop fréquents.

2.3.2. Niveau de participation globale aux réunions par commission¹²

35. Les effets de la réforme de l’Assemblée de 2011 – escomptés notamment avec la réduction du nombre des commissions – semblent marquer le pas. Si en 2012 les mesures mises en œuvre avaient permis un accroissement très sensible de la participation des parlementaires aux réunions des commissions, l’effet est moindre en 2013 (voir annexe VI).

36. Concernant les taux de participation par commission, six commissions sur les huit affichent un pourcentage global supérieur à 50% (elles étaient 7 sur 8 en 2012). La commission des questions politiques et de la démocratie (62,96%) et la commission de suivi (60,69%) ont même un taux de participation supérieur à 60%.

Viennent ensuite la commission des questions juridiques et des droits de l’homme (55,82%), la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées (52,53%), la commission des

¹¹ En 2013, la délégation bulgare n’a participé à aucune réunion de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, la délégation slovaque à aucune réunion de la commission des questions juridiques et des droits de l’homme, la délégation albanaise à aucune réunion de la commission de la culture, de la science, de l’éducation et des médias, les délégations du Danemark et de la République de Moldova à aucune réunion de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées, celles du Liechtenstein et de la Slovaquie à aucune réunion de la commission sur l’égalité et la non-discrimination.

¹² Les statistiques fournies concernent la participation des membres des commissions aux réunions de leurs commissions, au sens strict, et ne tiennent pas compte des conférences et séminaires organisés par lesdites commissions, qui pourtant réunissent parfois un nombre très important de participants.

questions sociales, de la santé et du développement durable (52,23%), la commission de la culture, de l'éducation et des médias (51,04%). La commission sur l'égalité et la non-discrimination et la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles affichent le taux de participation le plus faible – inférieur à 50% (48,96% et 37,06% respectivement).

3. Éléments d'analyse

37. La commission a examiné chaque année depuis sept ans les statistiques relatives à la participation des membres aux travaux de l'Assemblée et de ses commissions et a recherché les éléments susceptibles d'en éclairer certains aspects, en particulier dans le cadre de l'élaboration en 2007 du rapport « Améliorer la participation des membres aux sessions plénières de l'Assemblée et aux réunions des commissions » (voir l'exposé des motifs du rapport, Doc. 11295, par. 31 à 41), et de l'examen des notes d'information présentées en 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012¹³. En effet, une certaine prudence s'impose dans l'interprétation des statistiques brutes qui, en tant que telles, ne rendent pas compte des raisons valables expliquant l'absence des parlementaires.

38. La principale explication avancée par les délégations nationales est le fait que les membres, en raison de leur double mandat, sont susceptibles d'être retenus par leurs activités parlementaires nationales – ou rappelés dans leur parlement national pour un débat important; cela est particulièrement mis en avant par les délégations des Etats membres où le gouvernement ne dispose que d'une majorité parlementaire étroite dans un contexte de réforme constitutionnelle ou législative majeure.

39. Les délégations invoquent ensuite les restrictions budgétaires dans leur parlement national. Cela explique en particulier l'absence de certaines délégations lors des réunions organisées ailleurs qu'à Strasbourg hors session. Cette situation est particulièrement prégnante avec la crise financière et économique mondiale qui perdure depuis 2008, qui a toujours un fort impact sur les budgets des parlements de nombreux Etats membres. Certaines délégations reconnaissent avoir pris la décision de ne plus envoyer de suppléants siéger à l'Assemblée ou dans ses commissions.

40. Par ailleurs, ainsi que cela a été mentionné, certaines petites délégations évoquent régulièrement ces dernières années l'impossibilité pour leurs membres d'assurer une participation régulière à toutes les réunions de toutes les commissions.

41. Mention est également faite, en année électorale, de l'impossibilité pour les membres, retenus dans leur circonscription par la campagne électorale, de participer aux travaux de l'Assemblée. Ainsi, six des 11 délégations qui ont enregistré aux sessions plénières une participation moyenne inférieure à 50% en 2013 étaient en année électorale (Albanie, Allemagne, Bulgarie, Italie, Malte et République tchèque). Si l'explication est tout à fait valide et peut expliquer les rangs clairsemés de certaines délégations lors de la partie de session qui précède ou qui suit des élections nationales (dans l'attente de la désignation d'une nouvelle délégation), encore doit-elle être relativisée et ne pas être avancée comme explication pour légitimer l'absence de membres tout au long de l'année. Ainsi, plusieurs délégations dont les membres étaient également en campagne électorale dans leur pays ont continué à assurer une bonne participation aux activités de l'Assemblée (Autriche, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, avec pour chacune un niveau de participation moyen aux sessions supérieur à 50%).

42. Il importe, dans ce contexte, de souligner l'importance pour les parlements nationaux de procéder à la recomposition de leur délégation nationale à l'Assemblée dans les meilleurs délais, une recomposition tardive ayant un impact significatif sur le taux de participation aux activités de l'Assemblée¹⁴.

¹³ Voir documents AS/Pro (2008) 13, AS/Pro (2009) 21, AS/Pro (2010) 21, AS/Pro (2012) 02 et AS/Pro (2013) 02.

¹⁴ Rappelons qu'aux termes du Règlement (article 10.3), les parlements doivent procéder à la désignation de membres de la nouvelle délégation dans un délai de six mois à la suite des élections législatives. En 2010 et 2011, on avait observé un accroissement sensible des délais de recomposition des délégations parlementaires. Cette tendance ne s'est heureusement pas confirmée ni 2012, ni en 2013.

4. Conclusions

43. Les statistiques de participation des délégations aux sessions de l'Assemblée se sont stabilisées depuis ces dernières années à un niveau convenable – la participation régulière d'un membre de l'Assemblée sur deux – ; toutefois, celles de la participation aux votes en plénière et aux réunions des commissions ont connu une très nette progression, à des niveaux jamais atteints depuis 2001 au moins.

44. Cette évolution positive est incontestablement à mettre à l'actif de la réforme de l'Assemblée, qui est entrée en vigueur le 23 janvier 2012. Elle ne doit toutefois pas occulter les motifs de préoccupation. Ainsi, le faible taux de participation des membres des délégations nationales aux votes en séance plénière, en dépit d'une nette amélioration, influe sur le poids politique de l'Assemblée, notamment face au Comité des Ministres (voire au Secrétaire général du Conseil de l'Europe), qui peut être tenté de minimiser parfois la position de l'Assemblée, en relevant qu'elle s'exprime dans des recommandations et avis statutaires adoptés par un faible nombre de votants.

45. La commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles a tenu un échange de vues sur la base de la présente note, et a examiné, conformément à la Résolution 1583 (2007), les conclusions à tirer de l'analyse des données statistiques de participation des délégations.

46. La commission est convenue de transmettre au Bureau de l'Assemblée la présente note, qui comporte les propositions suivantes, pour éventuelles suites à donner :

– La commission propose que le Président de l'Assemblée informe les présidents des délégations et les présidents des parlements concernés par une faible participation (article 43.10 du Règlement et paragraphe 7.2 de la Résolution 1583) par courrier ou en organisant une réunion avec les présidents des délégations concernées, à savoir :

. les 11 délégations concernées par la mesure prévue au paragraphe 7.2 de la Résolution 1583 (niveau de participation moyen aux séances de l'Assemblée inférieur à 50 %) : l'Albanie, l'Italie, l'Allemagne, la Bulgarie, Malte, la Belgique, le Danemark, la Bosnie-Herzégovine, la République tchèque, le Portugal et la Hongrie; et

. les 9 délégations concernées par la mesure prévue à l'article 43.10 du Règlement (niveau de participation moyen lors des réunions d'une commission inférieur à 33 %), à savoir : l'Albanie, l'Allemagne, la Bulgarie, le Liechtenstein, le Portugal, Saint-Marin, la République slovaque, la Slovénie et « l'ex-République yougoslave de Macédoine ».

– La commission propose également, comme l'an passé, de publier les statistiques relatives à la participation des délégations nationales, en les mettant en ligne sur le site internet de l'Assemblée.

ANNEXE I

Participation des délégations nationales aux parties de session de l'Assemblée en 2013

Country	Number of members	Average presence (signatures) January 2013	Average presence (signatures) April 2013	Average presence (signatures) June 2013	Average presence (signatures) October 2013	Average presence (signatures) 2013	Rank
Albania	4	2,78%	11,11%	2,78%	38,89%	13,89%	47
Andorra	2	77,78%	88,89%	94,44%	100,00%	90,28%	1
Armenia	4	86,11%	52,78%	83,33%	83,33%	76,39%	9
Austria	6	83,33%	37,04%	31,48%	51,85%	50,93%	36
Azerbaijan	6	62,96%	57,41%	57,41%	50,00%	56,94%	27
Belgium	7	47,62%	38,10%	44,44%	34,92%	41,27%	42
Bosnia and Herzegovina	5	66,67%	37,78%	33,33%	48,89%	46,67%	40
Bulgaria	6	62,96%	16,67%	29,63%	46,30%	38,89%	44
Croatia	5	28,89%	51,11%	57,78%	84,44%	55,56%	29
Cyprus	2	44,44%	83,33%	77,78%	83,33%	72,22%	13
Czech Republic	7	63,49%	66,67%	26,98%	31,75%	47,22%	39
Denmark	5	40,00%	57,78%	55,56%	22,22%	43,89%	41
Estonia	3	70,37%	77,78%	85,19%	92,59%	81,48%	6
Finland	5	57,78%	82,22%	93,33%	88,89%	80,56%	7
France	18	58,64%	48,77%	55,56%	59,26%	55,56%	29
Georgia	5	55,56%	42,22%	60,00%	55,56%	53,33%	32
Germany	18	45,68%	35,80%	27,78%	40,74%	37,50%	45
Greece	7	95,24%	77,78%	66,67%	73,02%	78,17%	8
Hungary	7	50,79%	46,03%	49,21%	49,21%	48,81%	37
Iceland	3	66,67%	18,52%	62,96%	59,26%	51,85%	34
Ireland	4	55,56%	58,33%	44,44%	52,78%	52,78%	33
Italy	18	41,98%	31,48%	40,74%	14,20%	32,10%	46
Latvia	3	55,56%	74,07%	92,59%	62,96%	71,30%	14
Liechtenstein	2	94,44%	66,67%	83,33%	33,33%	69,44%	16
Lithuania	4	80,56%	80,56%	66,67%	69,44%	74,31%	11
Luxembourg	3	81,48%	100,00%	81,48%	85,19%	87,04%	3
Malta	3	7,41%	51,85%	59,26%	44,44%	40,74%	43
Republic of Moldova	5	55,56%	24,44%	55,56%	71,11%	51,67%	35
Monaco	2	61,11%	77,78%	77,78%	61,11%	69,44%	17
Montenegro	3	37,04%	55,56%	77,78%	77,78%	62,04%	21
Netherlands	7	60,32%	71,43%	52,38%	46,03%	57,54%	26
Norway	5	86,67%	84,44%	95,56%	66,67%	83,33%	5
Poland	12	50,93%	62,96%	56,48%	55,56%	56,48%	28
Portugal	7	50,79%	44,44%	55,56%	38,10%	47,22%	38
Romania	10	20,00%	84,44%	56,67%	78,89%	60,00%	23
Russian Federation	18	67,28%	56,17%	51,85%	56,79%	58,02%	25
San Marino	2	77,78%	77,78%	66,67%	77,78%	75,00%	10
Serbia	7	79,37%	68,25%	71,43%	61,90%	70,24%	15
Slovak Republic	5	77,78%	75,56%	6,67%	86,67%	61,67%	22
Slovenia	3	74,07%	44,44%	70,37%	25,93%	53,70%	31
Spain	12	79,63%	62,04%	59,26%	69,44%	67,59%	18
Sweden	6	81,48%	88,89%	87,04%	85,19%	85,65%	4

AS/Pro (2014) 03 def

Switzerland	6	81,48%	88,89%	88,89%	94,44%	88,43%	2
"The former Yugoslav Republic of Macedonia"	3	55,56%	59,26%	74,07%	48,15%	59,26%	24
Turkey	12	86,11%	76,85%	67,59%	59,26%	72,45%	12
Ukraine	12	78,70%	58,33%	59,26%	55,56%	62,96%	20
United Kingdom	18	67,90%	59,88%	59,26%	66,05%	63,27%	19
	317	61,44%	57,06%	55,94%	56,92%	57,84%	

ANNEXE II

Participation des délégations nationales aux votes durant les parties de session de l'Assemblée en 2013

Country	Votes cast in 2013	Seats		Rank
Albania	28	4	1,64%	47
Andorra	697	2	81,43%	2
Armenia	516	4	30,14%	31
Austria	828	6	32,24%	27
Azerbaijan	970	6	37,77%	21
Belgium	765	7	25,53%	41
Bosnia and Herzegovina	561	5	26,21%	40
Bulgaria	761	6	29,63%	33
Croatia	650	5	30,37%	30
Cyprus	394	2	46,03%	11
Czech Republic	799	7	26,67%	39
Denmark	626	5	29,25%	34
Estonia	744	3	57,94%	7
Finland	1250	5	58,41%	5
France	2808	18	36,45%	24
Georgia	931	5	43,50%	15
Germany	1618	18	21,00%	43
Greece	1116	7	37,25%	22
Hungary	1221	7	40,75%	18
Iceland	387	3	30,14%	31
Ireland	322	4	18,81%	46
Italy	1532	18	19,89%	44
Latvia	712	3	55,45%	8
Liechtenstein	469	2	54,79%	9
Lithuania	753	4	43,98%	14
Luxembourg	747	3	58,18%	6
Malta	246	3	19,16%	45
Republic of Moldova	974	5	45,51%	12
Monaco	316	2	36,92%	23
Montenegro	361	3	28,12%	36
Netherlands	919	7	30,67%	29
Norway	1726	5	80,65%	3
Poland	1453	12	28,29%	35
Portugal	656	7	21,90%	42
Romania	1351	10	31,57%	28
Russian Federation	2766	18	35,90%	25
San Marino	369	2	43,11%	16
Serbia	1334	7	44,53%	13
Slovak Republic	589	5	27,52%	38
Slovenia	361	3	28,12%	36
Spain	2129	12	41,45%	17
Sweden	2348	6	91,43%	1
Switzerland	1953	6	76,05%	4
"The former Yugoslav Republic of Macedonia"	490	3	38,16%	20
Turkey	2621	12	51,03%	10
Ukraine	2076	12	40,42%	19
United Kingdom	2656	18	34,48%	26
Total	49899	317	36,78%	

ANNEXE III

Participation aux réunions des commissions en 2013 (6 commissions)

	Country	no of members in committee	Committee on Political Affairs and Democracy	Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development	Committee on Legal Affairs and Human Rights	Committee on Culture, Science, Education and Media	Committee on Migration, Refugees and Displaced Persons	Committee on Equality and Non Discrimination	Average level of participation	Rank
	<i>Number of meetings in 2013</i>		9	8	9	8	8	8		
1	Albania	1	1	1	1	0	1	1	10,00%	47
2	Andorra	1	5	8	4	4	3	6	60,00%	17
3	Armenia	1	7	7	8	4	7	6	78,00%	2
4	Austria	2	7	8	4	3	9	8	39,00%	35
5	Azerbaijan	2	13	5	14	9	9	9	59,00%	19
6	Belgium	2	13	6	9	12	7	8	55,00%	23
7	Bosnia and Herzegovina	1	3	2	5	6	1	5	44,00%	31
8	Bulgaria	2	8	0	5	3	1	2	19,00%	46
9	Croatia	1	5	6	8	5	5	2	62,00%	16
10	Cyprus	1	5	7	6	7	6	6	74,00%	7
11	Czech Republic	2	4	4	7	3	9	7	34,00%	38
12	Denmark	1	5	1	1	6	0	6	38,00%	36
13	Estonia	1	8	7	6	5	3	4	66,00%	13
14	Finland	1	7	7	9	7	8	5	86,00%	1
15	France	4	32	15	17	25	29	16	67,00%	12
16	Georgia	1	9	3	7	8	7	4	76,00%	5
17	Germany	4	16	20	14	5	6	4	32,50%	39
18	Greece	2	16	12	14	13	9	12	76,00%	5
19	Hungary	2	14	5	10	3	9	9	50,00%	26
20	Iceland	1	7	4	5	2	4	4	52,00%	25
21	Ireland	1	6	5	6	4	3	5	58,00%	20
22	Italy	4	22	6	17	11	27	12	47,50%	28
23	Latvia	1	6	2	9	4	6	3	60,00%	17
24	Liechtenstein	1	5	1	4	2	2	0	28,00%	44
25	Lithuania	1	5	3	6	5	1	5	50,00%	26
26	Luxembourg	1	8	8	6	8	4	2	72,00%	8
27	Malta	1	4	1	5	2	2	5	38,00%	36
28	Republic of Moldova	1	3	5	6	3	0	3	40,00%	34
29	Monaco	1	5	3	3	4	3	3	42,00%	33
30	Montenegro	1	7	5	4	2	3	1	44,00%	31
31	Netherlands	2	10	5	14	7	12	7	55,00%	23
32	Norway	1	3	2	6	6	5	7	58,00%	20
33	Poland	3	20	20	11	16	20	17	69,33%	10
34	Portugal	2	9	4	1	7	3	7	31,00%	41
35	Romania	3	16	17	11	9	17	13	55,33%	22
36	Russian Federation	4	18	25	28	21	18	17	63,50%	15
37	San Marino	1	3	5	1	3	3	1	32,00%	40
38	Serbia	2	12	2	11	7	6	8	46,00%	29

39	Slovak Republic	1	3	3	0	3	1	5	30,00%	42
40	Slovenia	1	3	5	2	4	1	0	30,00%	42
41	Spain	3	22	17	25	18	17	17	77,33%	4
42	Sweden	2	17	7	12	3	10	15	64,00%	14
43	Switzerland	2	12	16	14	11	12	3	68,00%	11
44	"The former Yugoslav Republic of Macedonia"	1	2	3	2	1	1	1	20,00%	45
45	Turkey	3	25	15	15	16	12	22	70,00%	9
46	Ukraine	3	13	10	16	10	9	11	46,00%	29
47	United Kingdom	4	32	28	33	26	22	15	78,00%	2
	Participation:	84	476	351	422	343	353	329	54,14%	
	Participation (%):		62,96	52,23	55,82	51,04	52,53	48,96		

ANNEXE IV**Participation moyenne aux votes**

Part-session	Votes cast	Number of votes	Average participation	
January 2007	20 596	203	101	32,01%
April 2007	15 901	182	87	27,56%
June 2007	11 272	149	76	23,86%
October 2007	4 219	68	62	19,57%
Total 2007	51 988	602	86	27,24%
January 2008	5 477	69	79	25,04%
April 2008	14 109	115	123	38,70%
June 2008	7 818	111	70	22,22%
October 2008	11 514	123	94	29,53%
Total 2008	38 918	418	93	29,37%
January 2009	13 144	131	100	31,65%
April 2009	11 801	133	89	27,99%
June 2009	7 967	103	77	24,40%
October 2009	11 483	121	95	29,94%
Total 2009	44 395	488	91	28,70%
January 2010	14 403	183	79	24,83%
April 2010	6 795	111	61	19,31%
June 2010	7 394	101	73	23,09%
October 2010	9 201	104	88	27,91%
Total 2010	37 793	499	76	23,89%
January 2011	9 638	94	103	32,34%
April 2011	4 729	67	71	22,27%
June 2011	8 131	97	84	26,44%
October 2011	5 689	76	75	23,61%
Total 2011	28 187	334	84	26,62%
January 2012	7 748	85	91	28,75%
April 2012	5 844	66	89	27,93%
June 2012	5 853	73	80	25,29%
October 2012	9 257	74	125	39,46%
Total 2012	28 702	298	96	30,38%
January 2013	16 698	131	127	40,21%
April 2013	7 813	64	122	38,51%
June 2013	16 196	143	113	35,73%
October 2013	9 192	90	102	32,22%
Total 2013	49 899	428	117	36,78%

ANNEXE V – liste des textes adoptés par l'Assemblée en 2013, par ordre décroissant des votes obtenus

- *Le respect des obligations et engagements de l'Azerbaïdjan* - Résolution 1917 (23 janvier 2013, 225 votants*)
[pm – *le suivi de la question des prisonniers politiques en Azerbaïdjan* (23 janvier 2013) – rejet de la résolution, 224 votants*]
- *Demande d'ouverture d'une procédure de suivi pour la Hongrie* - Résolution 1941 (25 juin 2013, 211 votants)
- *Dialogue postsuivi avec la Turquie* - Résolution 1925 (23 avril 2013, 183 votants)
- *Géorgie et Russie: la situation humanitaire dans les régions touchées par la guerre et les conflits* - Résolution 1916 et Recommandation 2008 (23 janvier 2013, 178 et 171 votants)
- *Le fonctionnement des institutions démocratiques en Bosnie-Herzégovine* - Recommandation 2025 (2 octobre 2013, 162 votants)
- *Sauvegarder les droits de l'homme en relation avec la religion et la conviction et protéger les communautés religieuses de la violence* [Violence à l'encontre des communautés religieuses] - Résolution 1928 (24 avril 2013, 158 votants)
- *La sécurité nationale et l'accès à l'information* - Résolution 1954 et Recommandation 2024 (2 octobre 2013, 145 et 132 votants)
- *La situation au Proche-Orient* - Résolution 1940 (25 juin 2013, 139 votants)
- *Manifestations et menaces pour la liberté de réunion, la liberté des médias et la liberté d'expression* - Résolution 1947 (27 juin 2013, 135 votants)
- *La situation au Kosovo* et le rôle du Conseil de l'Europe* - Résolution 1912 et Recommandation 2006 (22 janvier 2013, 131 et 130 votants)
- *Migrations et asile: montée des tensions en Méditerranée orientale* - Résolution 1918 et Recommandation 2010 (24 janvier 2013, 120 et 131 votants)
- *L'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée* - Résolution 1953 (1^{er} octobre 2013, 126 votants)
- *Dialogue postsuivi avec la Bulgarie* - Résolution 1915 (22 janvier 2013, 122 votants)
- *La corruption : une menace à la prééminence du droit* - Résolution 1943 et Recommandation 2019 (26 juin 2013, 121 et 119 votants)
- *Le droit de l'enfant à l'intégrité physique* - Résolution 1952 et Recommandation 2023 (1^{er} octobre 2013, 108 et 106 votants)
- *Contestation pour des raisons formelles des pouvoirs non encore ratifiés de M. Andriy Shevchenko (Ukraine, PPE/DC)* - Résolution 1931 (25 avril 2013, 106 votants)
- *Assurer la viabilité de la Cour de Strasbourg: les insuffisances structurelles dans les Etats Parties* - Résolution 1914 et Recommandation 2007 (22 janvier 2013, 105 et 106 votants)
- *Les activités de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)* - Résolution 1913 (22 janvier 2013, 98 votants)
- *La situation en Syrie* - Recommandation 2026 (3 octobre 2013, 98 votants)
- *Développements récents au Mali et en Algérie et menace pour la sécurité et les droits de l'homme dans la région méditerranéenne* - Résolution 1919 (24 janvier 2013, 96 votants)

- *Les parlements unis pour combattre la violence sexuelle à l'égard des enfants: bilan à mi-parcours de la Campagne UN sur CINQ* - Recommandation 2013 (23 avril 2013, 95 votants*)
- *Lutter contre «le tourisme sexuel impliquant des enfants»* - Résolution 1926 (23 avril 2013, 92 votants*)
- *Le respect des obligations et engagements de la République de Moldova* - Résolution 1955 (2 octobre 2013, 87 votants)
- *Séparer la responsabilité politique de la responsabilité pénale* - Résolution 1950 (28 juin 2013, 86 votants)
- *L'état de la liberté des médias en Europe* – Résolution 1920 (24 janvier 2013, 83 votants)
[pm – rejet de la recommandation, 84 votants]
- *Lutter contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et sur l'identité de genre* - Résolution 1948 et Recommandation 2021 (27 juin 2013, 77 et 74 votants)
- *Les personnes portées disparues dans les conflits européens: le long chemin pour trouver des réponses humanitaires* - Résolution 1956 (3 octobre 2013, 74 votants)
- *La culture et l'éducation par les parlements nationaux: les politiques européennes* - Résolution 1929 (24 avril 2013, 72 votants)
- *Mettre fin aux stérilisations et castrations forcées* - Résolution 1945 (26 juin 2013, 68 votants)
- *L'accès des jeunes aux droits fondamentaux* - Recommandation 2015 (24 avril 2013, 66 votants*)
- *Egalité des sexes, conciliation vie privée-vie professionnelle et coresponsabilité* - Résolution 1921 (25 janvier 2013, 65 votants)
- *Les jeunes Européens: un défi éducatif à relever d'urgence* - Résolution 1930 et Recommandation 2014 (24 avril 2013, 55 et 63 votants*)
- *Agendas de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme: des synergies, pas des doubles emplois* - Recommandation 2027 (3 octobre 2013, 61 votants)
- *Mettre fin à la discrimination contre les enfants roms* - Résolution 1927 (23 avril 2013, 58 votants)
- *Frontex: responsabilités en matière de droits de l'homme* - Résolution 1932 et Recommandation 2016 (25 avril 2013 – 58 et 58 votants*)
- *L'évaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Parlement du Maroc* - Résolution 1942 (25 juin 2013, 56 votants)
- *La gestion des défis en matière de migrations et d'asile au-delà de la frontière orientale de l'Union européenne* - Résolution 1933 (25 avril 2013 – 54 votants*)
- *La lutte contre la discrimination des seniors sur le marché du travail* - Résolution 1958 (4 octobre 2013, 53 votants)
- *Projet de protocole n°16 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales* - Avis 285 (28 juin 2013, 52 votants)
- *Vers une convention du Conseil de l'Europe pour lutter contre le trafic d'organes, de tissus et de cellules d'origine humaine* - Recommandation 2009 (23 janvier 2013, 49 votants)
- *Projet de Protocole n° 15 portant amendement à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales* - Avis 283 (25 avril 2013 – 49 votants)
- *Contestation pour des raisons formelles des pouvoirs non encore ratifiés de la délégation parlementaire d'Islande* - Résolution 1944 (26 juin 2013, 45 votants)

- *La sécurité alimentaire, un défi permanent qui nous concerne tous* - Résolution 1957 (3 octobre 2013, 40 votants)
- *Renforcer l'institution du médiateur en Europe* - Résolution 1959 (4 octobre 2013, 39 votants)
- *L'égalité de l'accès aux soins de santé* - Résolution 1946 et Recommandation 2020 (26 juin 2013, 38 et 39 votants)
- *La traite des travailleurs migrants à des fins de travail forcé* - Résolution 1922 et Recommandation 2011 (25 janvier 2013, 39 et 37 votants)
- *Dialogue postsuivi avec « l'ex-République yougoslave de Macédoine »* - Résolution 1949 et Recommandation 2022 (27 juin 2013, 38 et 36 votants)
- *Nanotechnologie: la mise en balance des avantages et des risques pour la santé publique et l'environnement* - Recommandation 2017 (26 avril 2013 – 37 votants*)
- *L'éthique dans la science et la technologie* - Résolution 1934 (26 avril 2013 – 35 votants*)

(* - votes regroupés dans le cadre d'un débat joint)

ANNEXE VI – participation aux réunions des commissions

Commission	2013		2012		2011		2010	
	nombre de réunions	niveau moyen de participation (en %)	nombre de réunions	niveau moyen de participation (en %)	nombre de réunions	niveau moyen de participation (en %)	nombre de réunions	niveau moyen de participation (en %)
Committee on Political Affairs and Democracy	9	62,96%	9	62,43%	9	61,51%	9	60,58%
Committee on Legal Affairs and Human Rights	9	55,82%	9	66,14%	9	59,66%	9	52,91%
Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development	8	52,23%	8	55,21%				
Committee on Migration, Refugees and Displaced Persons	8	52,53%	8	51,79%	8	45,09%	8	41,22%
Committee on Culture, Science, Education and Media	8	51,04%	7	54,08%	8	43,90%	7	46,26%
Committee on Equality and Non-Discrimination	8	48,96%	8	44,05%	8	34,82%	8	36,76%
Monitoring Committee	9	60,69%	9	59,69%	10	55,81%	9	57,75%
Committee on Rules of Procedure, Immunities and Institutional Affairs	7	37,06%	5	55,25%	7	42,33%	5	44,05%
	66	53,22%	63	56,47%	83*	46,73%*	82*	46,13%*

Commission	2006		2007		2008		2009	
	nombre de réunions	niveau moyen de participation (en %)	nombre de réunions	niveau moyen de participation (en %)	nombre de réunions	niveau moyen de participation (en %)	nombre de réunions	niveau moyen de participation (en %)
Committee on Political Affairs and Democracy	11	49,51%	10	52,98%	9	65,88%	9	63,22%
Committee on Legal Affairs and Human Rights	10	49,16%	10	47,62%	8	57,29%	9	52,78%
Committee on Migration, Refugees and Displaced Persons	7	54,04%	8	43,30%	8	48,22%	7	47,62%
Committee on Culture, Science, Education and Media	9	44,71%	9	40,74%	7	45,24%	8	44,79%
Committee on Equality and Non-Discrimination	10	36,63%	9	29,99%	9	46,85%	8	40,18%
Monitoring Committee	10	43,41%	10	44,59%	9	52,72%	9	54,91%
Committee on Rules of Procedure, Immunities and Institutional Affairs	8	22,55%	8	25,96%	5	47,41%	7	44,97%
	96*	42,91%*	94*	39,60%*	83*	47,98%*	83*	47,30%*

* nombre de réunions et participation des membres aux réunions tenues par les dix commissions avant la réforme de l'Assemblée